



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER



Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président de la Chambre Régionale
des Comptes
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

Objet: Rapport d'observations définitives
N° 8522

Cher Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre rapport d'observations définitives portant examen de la gestion de la Commune de Boulogne-sur-Mer à compter de l'exercice 2012, transmis par courrier en date du 21 septembre 2018, reçu le 25 septembre 2018, faisant suite à la réponse formulée par nos soins le 4 juin 2018 sur la base de votre rapport d'observations provisoires.

Permettez-moi d'abord de souligner dans votre rapport votre remarque de synthèse sur la gestion communale : « *Sur la période 2012 à 2016 sa situation financière est équilibrée.* »

Cette observation met clairement en valeur ma volonté de longue date de contribuer à l'attractivité de la Commune, développer les services, dynamiser l'investissement pour améliorer le cadre de vie des habitants dans le strict respect des équilibres budgétaires.

Les indicateurs et ratios financiers de la Commune sont au vert : avec une capacité de désendettement en progrès à 4,9 ans, une reconstitution du fond de roulement net global, et la valeur positive de la trésorerie nette.

En matière de synergies, de nombreux transferts ont été réalisés avec la Communauté d'agglomération du boulonnais et l'approfondissement des mutualisations relèvera d'un accord avec les autres communes.

Sur le plan de l'information financière, la mise en perspective de la dette, de l'investissement et d'autres masses financières figurant dans les DOB, ROB et autres notes de synthèse sera renforcée avec toutes les réserves posées par les incertitudes des environnements économiques et politiques, les interrogations sur l'évolution des dotations et sur les futures recettes fiscales des collectivités.

1^{er} Port de Pêche Français

1^{er} Centre Européen de Transformation
des Produits de la Mer

Ville d'Art et d'Histoire

Station Classée de Tourisme

Beffroi classé à l'UNESCO

Ville de Boulogne-sur-Mer
Place Godefroy de Bouillon - B.P. 729 - 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél.: 03 21 87 80 80 - Télécopieur : 03 21 87 80 99
www.ville-boulogne-sur-mer.fr

Ces mêmes réserves pèsent et affectent votre recommandation de donner une dimension pluriannuelle en matière de gestion financière : les transferts de charge seront-ils encore compensés partiellement ? Quelle recette viendra-t-elle équilibrer la perte de la taxe d'habitation ? Quels en seront les effets sur la dynamique des recettes fiscales ? Quelles seront les garanties à 3 ou 5 ans de l'évolution des dotations ? Quel devenir est-il réservé à l'autonomie des collectivités territoriales ?

Ces mêmes réserves interrogent la mise en perspective de la gestion prévisionnelle des effectifs. Comment anticiper les revirements de la politique sociale comme celle en défaveur de contrats aidés ? Qu'en sera-t-il de l'âge officiel de départ à la retraite ? A 62 ans, avec décote ?, à 63 ans ou une autre hypothèse ?

La Commune est pourtant convaincue de l'intérêt de ces recommandations en matière de prévisions sachant que les bases fournies par l'analyse interne rétrospective, la mise en place de dispositifs Ressources Humaines qualitatifs spécifiques sur les thèmes de la formation ou de l'évaluation, aideront à élaborer des prévisions sous réserve de disposer d'hypothèses plausibles et crédibles au niveau national.

En matière de ressources humaines, j'ai de longue date engagé une réflexion sur l'adaptation du protocole d'accord de 2002. Dans le respect du dialogue social, ce protocole a été modifié et adopté dès le conseil municipal du 28 juin 2018 pour répondre aux termes des dispositions du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001.

Pour un agent effectuant 37 heures sur 5 jours, le calcul ressort à 1598.40 heures arrondi à 1600 heures auxquelles il faut ajouter 7 heures correspondant à la journée de solidarité, décomptées d'office des RTT, tel que décrit dans le protocole conformément à la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008, soit un total effectif de 1600 + 7 heures soit 1607 heures. Les différents congés exceptionnels (les demies journées de Mardi Gras, Toussaint, Arbre de Noël et veilles de Noël et de Nouvel An) dont disposaient l'ensemble des agents ont été supprimés. Les congés supplémentaires pour ancienneté ont été préservés pour les personnels remplissant les conditions.

Tous les cycles de travail particuliers ou annualisés, comme la crypte, les écoles ou le musée, repris dans le protocole sur le temps de travail, n'effectuent pas une durée de temps de travail spécifique mais la durée classique de 1607 heures comme pour l'ensemble des agents.

Pour autant l'adaptation du temps de travail n'aura pas pour effet d'engendrer les gains de masse salariale, que vous estimez à 47 ETP. Cette évaluation théorique ne fait pas gagner mécaniquement des postes. Elle est loin de correspondre avec la réalité de terrain, les exigences en matière de qualité et de continuité du service public et occulte l'implication forte des agents au service du public.

Bon nombre d'agents ne comptent pas leurs heures par sens du service public ; ces heures ne rentreront jamais dans aucune formule mathématique. Je rappelle la règle d'or de notre collectivité : « servir le public ».

Le niveau de l'absentéisme résulte des effets de la pyramide des âges et de l'absentéisme structurel du territoire dans la Région Hauts de France. La Commune ne peut se soustraire aux arrêts pour maladie ordinaire relevant de prescriptions médicales.

Par-delà le déploiement pionnier de la Commune en matière de gestion financière, de la FULL DEMAT (dématérialisation complète de l'ensemble des pièces comptables) et de la TOTEMisation budgétaire, la Commune a tissé un lien contractuel fort avec la Direction Générale des Finances Publiques en collaborant étroitement avec les équipes locales du Trésorier municipal en particulier pour converger vers la certification des comptes.

En l'espace de 2 ans, la Commune a ainsi traité, en partenariat permanent avec la recette municipale, le tiers des écarts historiques, datant des années 90, entre l'inventaire et l'actif. La Commune avance également rapidement dans ses travaux de fiabilisation des comptes de travaux en cours, enregistrant des volumes significatifs : 45 millions d'euros traités en 2018, 58 millions en 2017. Les équipes sont entièrement mobilisées pour une réconciliation des écarts sous 2 ans.

Attestant de la qualité de ce chantier de fiabilisation, la note de 17.7 sur 20 en 2016 puis la note de 18,3 sur 20 en 2017 ont été attribuées à la commune par la Direction Générale des Finances Publiques au titre de l'indice agrégé de la qualité comptable.

En corollaire, la Commune a considérablement amélioré la gestion active de son encours de dette et à ce titre constate la disparition des risques pouvant peser sur son encours par une reprise de provisions de 900 000 euros en octobre 2018.

S'agissant des restes à réaliser en recettes, je vous confirme que la couverture assurée par des engagements sur emprunts s'appuie sur des courriers établis par nos partenaires bancaires habituels lesquels accompagnent systématiquement aux meilleures conditions de marché les appels de fond de la collectivité.

En matière de contrôle interne la Commune peut se prévaloir de l'existence d'une organisation pilotée au travers d'un comité de direction contrôlant de façon permanente et documentée l'application des objectifs, accompagné récemment par une mission évaluation des politiques publiques et du contrôle de gestion entièrement dédiée à la formalisation des procédures, la centralisation des tableaux de bord et autres indicateurs d'activités ou de performances, et la déclinaison des processus avec l'ensemble des services.

C'est dans cet esprit que sur la base du projet de service actuel, la Commune établira un schéma directeur du système d'informations et que le conseil municipal délibérera en novembre pour formaliser un règlement d'utilisation des véhicules municipaux.

L'ensemble de ces dispositions et de ces initiatives contribueront à garantir l'avenir de la commune dans le but de continuer à améliorer la qualité de vie et renforcer l'offre de proximité auprès des habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations,

et mes sentiments respectueux,



Le Maire
Frédéric CUVILLIER

